

**MISE AU POINT CONCERNANT LE DEROULEMENT
DES ELECTIONS DU 27 JUIN 2010
(ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE)**

- Les élections du 27 juin 2010 se sont déroulées selon les dispositions des Instances constituant l'Ordre des Pharmaciens au sein du siège du CRPOS sis au N° 3 rue Mohamed Abdou, Casablanca en présence :
 - Pour plus de transparence, deux huissiers de justice dont Maître B. Mohamed a été chargé, par le tribunal à la demande de Mr KABBAJ ILIAS ex-Président du CRPOS et du Notaire M. Amal.
 - Des représentants de la Fédération Nationale des Syndicats de Pharmaciens du Maroc : le Président, le Secrétaire Général et un Vice-président et de nombreux pharmaciens.
 - A la lecture du rapport moral et financier la discussion des deux rapports moral et financier par les pharmaciens présents à été faite dans d'une ambiance confraternelle.
 - Approbation des deux rapports par les pharmaciens présents.
 - Démission du bureau annoncé par Mr EL MOUKTARID SALAHEDDINE (ex Vice-président)
 - La commission chargée des élections, représentée par le Président Mr TARIQ RAQI (membre restant du CRPOS) a pris possession de la suite du processus électoral.
 - Dépouillement du scrutin sans aucun problème.
 - Fin du travail de la commission électorale.
 - Lors de la proclamation des résultats par le président de la commission et à la surprise générale Mr KABBAJ ILIAS dépose sa démission du CRPOS devant l'assemblée générale et la donne au président de la commission qui a d'ailleurs terminé la proclamation des résultats.
 - Séance tenante, aucune opposition, réclamation ou réserve n'ont été formulées ni enregistrées à la proclamation de ces résultats, ceci étant confirmé et noté dans le rapport du Maître B.Mohamed huissier de justice détaillant les minutes des élections du 27 juin 2010)
 - Après ces élections et, dans l'attente de la formation normale du nouveau bureau, l'ancien Conseil n'a pris aucune initiative à cet effet,
 - Devant cette situation, les membres nouvellement élus et les membres restants ont décidé de procéder à la formation du bureau afin d'assurer la continuité du fonctionnement du CRPOS qui est un prolongement de l'administration et d'intérêt public au profit des pharmaciens inscrits au tableau du conseil compte tenu de la situation grave que connaît la profession tant sur le plan moral que matériel .
 - Dans ce but des convocations ont été adressées légalement à tous les membres composant le CRPOS pour le 20 juillet 2010 à 15 heures, au siège du CRPOS avec désignation d'un huissier de justice par le tribunal.
 - Ont pris part à cette réunion la majorité des membres titulaires au nombre de dix (10) sur seize(16) (quorum atteint) lesquels ont procédé à la constitution du nouveau bureau : un procès verbal, à cet effet, a été dressé par le secrétaire de la séance et par l'huissier de justice
- C'est avec étonnement que nous avons appris le comportement de M. Ilias KABBAJ appelant à l'annulation d'élection du 27/06/2010 en s'érigeant en tant que juge et partie !
- **Dans un état de droit comme le notre la décision d'annulation d'une élection appartient aux tribunaux.**